



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 février 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-006

**ADHÉSION DE LA COMMUNE
DE LE PORT À LA
CANDIDATURE DU TERRITOIRE
DE L'OUEST AU LABEL
NATIONAL « VILLE ET PAYS
D'ART ET D'HISTOIRE »**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 27 janvier
2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le
5 février 2025.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 4
février, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.
Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed
Vali, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Jean-
Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda et M.
Sergio Erapa.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
par Mme Jasmine Béton, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par
Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe
par M. Guy Pernic, M. Alain Iafar par M. J. Paul Babef, M.
Zakaria Ali par M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Garicia Latra
Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla
Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à
17h12 (affaire n° 2025-001).

Départ(s) en cours de séance :

- Mme Gilda Breda de 17h40 à 17h42 (affaire n° 2025-008),
- M. Le Maire, Olivier Hoarau à 18h09 (affaire n° 2025-
017).

Excusée : Mme Annie Mourgaye.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2025-006

**ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LE PORT À LA CANDIDATURE DU
TERRITOIRE DE L'OUEST AU LABEL NATIONAL « VILLE ET PAYS D'ART ET
D'HISTOIRE »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2024-075-CC- 15 du Territoire de l'Ouest (TO) portant sur l'état d'avancement de la candidature au label national « Ville & Pays d'Art et d'histoire » ainsi que son plan d'action 2024 – 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'importance de la valorisation du patrimoine culturel et historique de notre territoire ;

Considérant que le label "Ville et Pays d'art et d'histoire" est un atout pour le développement touristique et culturel de notre commune ;

Considérant que le Territoire de l'Ouest a engagé une démarche pour obtenir ce label et souhaite y associer les villes membres ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique culturelle - Sportive - Petite enfance » réunie le 22 janvier 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la Ville de Le Port à la candidature du Territoire de l'Ouest au label national « Ville et pays d'art et d'histoire » ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LE PORT À LA CANDIDATURE DE L'INTERCOMMUNALITÉ DU TERRITOIRE DE L'OUEST AU LABEL NATIONAL « VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet d'adhésion de la ville de Le Port à la candidature de l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest au label « Ville et Pays d'art et d'histoire ».

La culture, plus qu'une compétence institutionnelle est une responsabilité partagée par chacune des collectivités, notamment par notre municipalité. Notre implication, en matière culturelle, traduit une ambition politique autour de laquelle notre cité s'est construite avec l'intime conviction, pour cette mandature, d'œuvrer à l'épanouissement du plus grand nombre, de participer à la cohésion sociale et d'agir solidairement.

En moins de 40 ans, la municipalité a accompagné le développement d'une remarquable richesse artistique et a opéré un aménagement significatif du territoire. Nous avons multiplié les portes d'accès à la culture au travers de lieux et d'institutions relevant, notamment du spectacle vivant, du patrimoine, de l'art contemporain et de la lecture publique. Il s'est agi de favoriser tant la création, la diffusion et la formation professionnelle que les pratiques artistiques et culturelles dans leur plus grande diversité. Cette implication a aussi créé les conditions du développement de l'économie culturelle.

En ce sens, l'action municipale s'est traduite par :

- l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement dans le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- le développement d'une formation aux métiers culturels de grande qualité, en particulier dans le cadre de l'enseignement supérieur ;
- la préservation et la valorisation de notre patrimoine pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Dans le droit fil du Pacte Culture signé, le 18 août 2015, la ville de Le Port a identifié le patrimoine comme un des axes prioritaires de sa politique culturelle. Pour ce faire, la Commune de Le Port s'appuie sur :

- les richesses de son territoire pour développer une politique des patrimoines (urbanistique, architecturale, végétale, mémorielle, immatérielle...) intégrant l'étude, la conservation, la restauration et la valorisation par la mise en œuvre de projets innovants favorables à l'émergence d'un secteur à fortes retombées économiques et à l'attractivité du territoire ;
- son programme d'actions culturelles particulièrement ambitieux et engagé en direction des Portoises(es) au travers notamment les labels « 100% EAC », « Cité Éducative » et « Ville Musée ».

À présent, forte de ces réussites et de la conviction que la culture est une responsabilité qui se doit d'être partagée par chacune des collectivités, la Commune souhaite adhérer à la démarche du Territoire de l'Ouest de candidature au label « Ville et Pays d'art et d'histoire ».

Il s'agit d'un label national attribué par le ministère de la Culture aux territoires conscients des enjeux que représente l'appropriation de l'architecture et de leurs patrimoines par les habitants, et qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité de l'architecture et du cadre de vie. Ce label contribue à la cohésion sociale et favorise la démocratisation de la culture par la sensibilisation à l'architecture, au patrimoine et au paysage, ainsi qu'au renforcement de l'attractivité des territoires et de leur développement culturel, notamment à travers un tourisme de qualité et un soutien à l'emploi culturel.

Pour ce faire, le Territoire de l'Ouest a présenté et validé, en conseil communautaire le 11 juillet 2024, un plan d'action 2024-2026 rassemblant les principales actions pour la préparation d'un dossier de candidature s'articulant comme suit :

- Un axe scientifique permettant la constitution d'un socle de connaissances sur lequel le dispositif pourra s'appuyer de manière objective pour toutes les opérations de valorisation ;
- Un axe collaboratif mettant en évidence la mutualisation des ressources autant en interne (intercommunalité et communes membres) qu'avec les partenaires extérieurs au projet ;
- Un axe structurant affichant l'importance de l'organisation des ressources nécessaires à ce type d'opération et se concrétisant par un service « Pays d'art et d'histoire » au sein du Territoire de l'Ouest.

L'adhésion de la Commune de Le Port à la dynamique de candidature au label « Ville et pays d'art et d'histoire » prendrait la forme d'une convention décennale liant le ministère de la Culture et l'intercommunalité, ainsi que ses communes membres. Cette convention est un véritable outil de développement du territoire qui s'articule autour d'un projet d'étude, de prise en compte, de valorisation et d'animation du patrimoine dans toutes ses dimensions au sens de sa définition dans le Code du patrimoine et qui permet de coordonner et de fédérer les acteurs du territoire autour d'objectifs partagés.

Les actions développées dans ce cadre seront portées par l'intercommunalité, en partenariat étroit avec les communes, et bénéficieront du soutien financier de la DAC Réunion et d'autres partenaires. En contrepartie, la Commune s'engagera à :

- Harmoniser les compétences culturelles et patrimoniales de la commune avec celles du Territoire de l'Ouest ;
- Sensibiliser aussi bien les habitants que les touristes, et en particulier le jeune public par des actions spécifiques, aux patrimoines culturels matériel et immatériel, à l'architecture et la qualité du cadre de vie ;
- Organiser les services culturels de la commune et de l'intercommunalité pour mettre en œuvre et/ou mutualiser des fonctions de recherche et de valorisation des patrimoines culturels ;
- Contribuer à l'effort public dans le cadre d'actions de prise en compte, d'aide à la rénovation, de valorisation et de médiation des patrimoines du territoire de la commune.

Eu égard à tout ce qui précède, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Le Port à la candidature du Territoire de l'Ouest au label national « Ville et pays d'art et d'histoire » ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.